

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au Directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance	VOIE NORMALE		VOIE AÉRIENNE		La ligne 75 fr
	Six mois	Un an	Six mois	Un an	
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 30 francs	Sénégal et autres États de l'ex - A. O. F.	1.700 frs 3.000 frs	2.800 frs 4.200 frs		Chaque annonce répétée Moitié prix
	France ex A. E. F., A. F. N.	1.900 frs 3.200 frs	3.300 frs 5.500 frs		(Il n'est jamais compté moins de 500 frs pour les annonces)
	Étranger	2.800 frs 4.000 frs	4.300 frs 8.000 frs		
	Prix du numéro : Année courante...	75 frs	Années antérieures...	100 frs	
	Recommandé : Année courante...	170 frs	Années antérieures...	195 frs	
	Avion recom. : Année courante...	195 frs	Années antérieures...	220 frs	
					Compte postal : 45-20 - DAKAR

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DÉCRET

PRIMATURE

1974
8 mai..... Décret n° 74-430 complétant le décret n° 73-955
du 17 octobre 1973 relatif à l'enrichisse-
ment de la langue française 811

PARTIE OFFICIELLE

DÉCRET

PRIMATURE

DECRET n° 74-430 du 8 mai 1974
complétant le décret n° 73-955 du 17 octobre 1973
relatif à l'enrichissement de la langue française

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65;
Vu le décret n° 73-955 du 17 octobre 1973 relatif à l'enri-
chissement de la langue française,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Le décret n° 73-955 du 17 octo-
bre 1973 est complété par les annexes n° 7 et 8 suivantes :

ANNEXE N° 7

TERMINOLOGIE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

LISTE N° 1

Expressions et termes nouveaux approuvés

Activation (subst. fém.). Mise en œuvre d'une procédure organisée
à l'avance (par exemple : l'activation des droits de tirage
spéciaux du Fonds monétaire international) (en anglais :
activation).

Affacturage (subst. masc.). Opération ou technique de gestion
financière par laquelle, dans le cadre d'une convention, un
organisme spécialisé gère les « comptes clients » d'entreprises
en acquérant leurs créances, en assurant le recouvrement
pour son propre compte et en supportant les pertes éventuelles
sur des débiteurs insolubles. Ce service, qui permet aux
entreprises qui y recourent d'améliorer leur trésorerie et de
réduire leurs frais de gestion, est rémunéré par une commis-
sion sur le montant des factures (en anglais : factoring). Une
variante en est l'affacturage à forfait (appelé en anglais :
forfaiting).

Allotissement (subst. masc.). Opération qui consiste à entreposer
des marchandises, par exemple à leur arrivée sur un aéroport,
dans un ordre qui facilite leur reconnaissance par leur pro-
priétaire et leur enlèvement une fois faites les formalités
douanières (en anglais : allotment).

Assurance multirisque (au pluriel : assurances multirisques). Assu-
rance de plusieurs risques par un même contrat (en anglais :
comprehensive insurance).

Capitaux fébriles. Capitaux spéculatifs passant d'une place à une
autre, prêts à se placer à court terme, suivant la variation
des taux d'intérêt et l'appréciation des risques de change (en
anglais : hot money. Cette expression est parfois traduite par
« capitaux flottants », traduction impropre, car elle n'indique
pas l'état de crise).

Centre-auto (subst. masc.) (au pluriel : centres-auto). Magasin
qui offre à la vente tout ce qui a rapport à l'automobile (en
anglais : autocenter).

Cession-bail (subst. fém.). Technique de crédit dans laquelle
l'emprunteur transfère au prêteur, dès le départ, la propriété
d'un bien que l'emprunteur rachète progressivement, suivant
une formule de location assortie d'une promesse unilatérale
de vente (en anglais : lease-back).

Crédit-bail (subst. masc.) (inusité au pluriel). Technique de crédit
dans laquelle le prêteur offre à l'emprunteur la location d'un
bien, assortie d'une promesse unilatérale de vente, qui peut
se dénouer par le transfert de la propriété à l'emprunteur.
Cette technique fait, en France, l'objet d'une réglementation
législative explicite (en anglais : leasing).

Crédit croisé (subst. masc.). Troc portant sur des monnaies diffé-
rentes et effectué, entre banques, par un jeu croisé d'écritures,
avec accord préalable et clause à réméré : on tire sur son
crédit et on reconstitue ensuite, dans un court délai (en
pratique trois mois) son droit au tirage (en anglais : swap).

Nota. Le mot swap tend à se répandre, au point qu'on entend
parfois recourir au verbe « swaper » dont l'usage ne paraît
pourtant guère recommandable ! (On a même vu récemment
employer le mot anglais swap improprement pour désigner
sur le marché à terme un report en devises ou des accords
de trésorerie en devises entre banques de même nationalité.)

Crémaillère (parité à). Régime dans lequel les parités de change
sont susceptibles d'être révisées par une succession de modi-
fications de faible amplitude (en anglais : crawling peg, pour
crawling peg system).

Drugstore (subst. masc.) (prononciation dreugstore). Etablissement pratiquant le commerce de détail, ouvert tous les jours, suivant un très large horaire (dix-huit à vingt heures sur vingt-quatre) et composé :

- d'un restaurant ou d'un bar;
- de stands vendant soit des produits de première nécessité (journaux, tabac, pharmacie), soit des cadeaux (librairie, disques, jouets, parfums, articles de luxe, alcools, confiserie) et souvent les deux;
- de services : toilettes, téléphone, agence de voyage, etc.

Le décor en est généralement recherché (en anglais : drug-store).

Façade (subst. fém.). En matière d'assurance, opération suivant laquelle une société garantit juridiquement un risque dont elle cède tout ou partie à une autre société qui n'apparaît pas dans le contrat, et qui est le plus souvent inconnue de l'assuré (en anglais : fronting).

Facob (subst. masc.). On dit un facob par abréviation de : traité facultatif obligatoire. C'est un traité de réassurance par lequel le réassureur s'engage à accepter les risques que l'assureur peut, à sa discrétion, lui céder dans le cadre dudit traité. L'opération est donc facultative pour l'assureur et obligatoire pour le réassureur (en anglais : open-cover).

Franchisage (subst. masc.). Contrat par lequel une entreprise concède à des entreprises indépendantes, en contrepartie d'une redevance, le droit de se présenter sous sa raison sociale et sa marque pour vendre des produits ou services. Ce contrat s'accompagne généralement d'une assistance technique (en anglais : franchising).

Franco long du bord (F.L.B.) (loc. adv.). En matière d'assurance maritime, clause de contrat de vente de marchandises aux termes de laquelle le transfert de propriété est réalisé lorsque les marchandises sont livrées le long du bateau : les périls de chargement ne sont dès lors plus supportés par le vendeur (en anglais : free along side ship, abrégé en F.A.S.).

Intermédiation (subst. fém.). Fonction des intermédiaires financiers qui recueillent des ressources et mettent des fonds à la disposition des tiers (en anglais : intermédiation).

Jardinerie (subst. fém.). Etablissement commercial, souvent de dimension importante, offrant tout ce qui concerne le jardin, principalement pour les résidences situées à proximité des grandes agglomérations.

Il comporte généralement :

- une surface d'exposition-vente;
 - une pépinière;
 - un parc de stationnement.
- (en anglais : garden-center).

M.B.A. (Marge brute d'autofinancement) (fém.). Souvent désignée par l'expression anglaise cash-flow, la marge brute d'autofinancement est, au bilan de fin d'exercice d'une entreprise, le total constitué par les amortissements, tout ou partie des provisions et le résultat net après impôt : elle représente la capacité d'autofinancement de l'entreprise dégagée au cours de l'exercice (avant une éventuelle distribution de bénéfice). On disait naguère « capacité d'autofinancement », mais cette expression ne marque pas le caractère de la marge disponible, et est donc moins précise que M.B.A.

Management (subst. masc.). Ensemble des techniques d'organisation et de gestion de l'entreprise (en anglais : management). On peut envisager que ce mot, adopté récemment par l'Académie française, produise les dérivés manager (verbe) et manager (substantif), etc.

Minimarge (magasin) (subst. masc.). Magasin de vente au détail pratiquant une politique systématique et généralisée de vente avec marges réduites. On dit « un minimarge » (en anglais : discount-house).

Noyau (subst. masc.) :

- 1° Dans le vocabulaire du commerce international : liste irrductible de produits contingentés. Notion apparue à l'occasion des négociations internationales en matière de libération des échanges. Synonyme « restrictions résiduelles » (en anglais : hardcore);
- 2° En théorie économique : espace limité d'un ensemble où s'appliquent intégralement et sûrement certaines propriétés.

Plan d'options sur titres (loc. subst. masc.). Programme suivant lequel une entreprise offre à ses salariés des options d'achat sur ses propres actions (en anglais : stock option plan).

Publipostage (subst. masc.). Prospection, démarchage ou vente par voie postale (en anglais : mailing).

Redevance (subst. fém.). Somme versée à échéances périodiques en contrepartie d'un avantage concédé contractuellement (en anglais : royalty).

Termaillage (subst. masc.). Changement dans le rythme des règlements internationaux, caractérisé par une accélération et un retard, en sens inverse, du recouvrement des créances et du paiement des dettes (en anglais : leads and lags).

ANNEXE N° 8

VOCABULAIRE DE L'INFORMATIQUE

LISTE N° 1

Expressions et termes proposés

Banque de données (n.f.). Ensemble de collections de données, c'est-à-dire de fichiers voisins ou apparentés (en anglais : data bank).

Logiciel (n.m.). Ensemble des programmes, procédés et règles, et éventuellement de la documentation, relatifs au fonctionnement d'un ensemble de traitement de l'information (en anglais : software).

Matériel (n.m.). Ensemble des éléments physiques employés pour le traitement de l'information (en anglais : hardware).

Numérique (a.). Se dit, par opposition à analogique, de la représentation de données d'information ou de grandeurs physiques au moyen de caractères — des chiffres généralement — et aussi des systèmes, dispositifs ou procédés employant ce mode de représentation discrète. Exemple : calculateur numérique (en anglais : digital; numerical, ic).

Partage de temps (n.m.) ou (travail en) temps partagé. Mode de traitement de l'information dans lequel plusieurs utilisateurs exécutent sur le même ordinateur des travaux indépendants, des tranches de temps étant affectées à chaque utilisateur, qui néanmoins peut suivre son propre rythme de travail (en anglais : time-sharing).

Photostyle (n.m.). Dispositif permettant d'introduire dans un ordinateur les coordonnées d'un point sur un visuel (en anglais : light pen).

Processeur (n.m.) : 1° Unité centrale d'un ordinateur, capable de traiter des informations (en anglais : processor); 2° Accessoirement, ensemble de programmes permettant d'exécuter sur un ordinateur des programmes écrits dans un certain langage.

Bi-, tri-, multi-processeur (n.m. ou a.). Ordinateur ayant 2, 3, plusieurs unités centrales (en anglais : (bi, tri, multi-processor).

Traitement par lots (n.m.). Mode de traitement de l'information suivant lequel les programmes à exécuter ou les données à traiter sont groupés en lots (en anglais : batch processing).

Visualiser (v.) ou **afficher** (v.). Inscrire les résultats d'un traitement sur un visuel (en anglais : to display).

Visuel (n.m.) ou **console de visualisation** (n.f.). Dispositif d'affichage ou d'inscription sur un écran ou une console (en anglais : display).

LISTE N° 2

Expressions et termes dont l'emploi est recommandé

Accès aléatoire (n.m.). Méthode d'accès mettant en jeu un calcul où interviennent des nombres aléatoires (en anglais : random access).

Accès direct (n.m.). Méthode d'organisation d'un fichier tel que chaque donnée, identifiable par une clé, peut être retrouvée quelle que soit sa place sur le support (en anglais : random access).

Autonome (a.) ou non connecté. Se dit d'une unité ou d'un calculateur périphérique non connecté à une unité centrale ou à un calculateur central; se dit aussi de l'opération d'entrée de données ou de sortie de résultats exécutée sur une unité périphérique non connectée (en anglais : off-line).

Base de données (n. f.). Collection de données homogènes et tendant à la même fin (en anglais : data base).

Dialogué (a.). Mode de traitement de l'information permettant ce dialogue (en anglais : conversational mode).

En ligne ou connecté. Se dit d'une unité ou ordinateur périphérique connecté à l'unité ou au ordinateur central, se dit aussi de l'opération d'entrée ou de sortie exécutée sur une unité périphérique connectée à l'unité ou au ordinateur central (en anglais : on line).

Incrément (n. m.) ou pas de progression (n. m.). Quantité dont on augmente une variable à chaque phase de l'exécution d'un programme (en anglais : increment).

Incrémenter (v.). Augmenter la variable suivant un incrément donné (en anglais : to increment).

Incrémentiel (a.). Adjectif correspondant au nom incrément (en anglais : incremental).

Instruction (n. f.). Expression formulée dans un langage de programmation et spécifiant une opération ou identifiant ses opérandes (en anglais : instruction ou statement).

Interface (n. f.). ou jonction (n. f.). Limite commune à deux ensembles, par exemple à deux appareils (en anglais : interface).

Liste (n. f.) ou listage (n. m.). Action de lister ou résultat de cette action; document qui reproduit une liste (souvent produit par l'imprimante d'un ordinateur (en anglais : listing).

Lister (v.). Etablir une liste, ligne à ligne (en anglais : to list).

Mémoire morte (n. f.). Mémoire qui contient des informations que les utilisateurs ne peuvent pas modifier (en anglais : read-only memory).

Multitraitement (n. m.). Mode suivant lequel l'ordinateur peut travailler simultanément sur un ou plusieurs programmes (en anglais : multi-processing).

Programme-produit (n. m.). Ensemble comprenant un programme, les jeux d'essais et la documentation correspondante, et susceptible d'être fourni à plusieurs utilisateurs (en anglais : package).

Société de services et de conseil en informatique (n. f.). Société dont l'activité consiste à vendre des services et du conseil en informatique, sous des formes qui peuvent être très diverses (en anglais : software house).

Système d'exploitation (n. m.). Ensemble des programmes de base indispensables à l'utilisation correcte d'un ordinateur (en anglais : operating system).

Télétraitement (n. m.). Mode suivant lequel les données sont émises ou les résultats reçus par ou sur des terminaux éloignés de l'ordinateur (en anglais : teleprocessing).

Télétraitement par lots (n. m.). Télétraitement qui comporte un groupement par lots des programmes à exécuter ou des données à traiter (en anglais : remote batch).

Temps réel (n. m.). Mode de traitement qui permet l'admission des données à un instant quelconque et l'obtention immédiate des résultats (en anglais : real time).

Terminal (n. m. ou a.). Organe d'entrée ou de sortie relié à l'ordinateur par une transmission de données quelconque; peut être employé adjectivement (en anglais : terminal).

Art. 2. — Le Ministre d'Etat chargé des Relations avec les Assemblées, le Ministre des Affaires étrangères, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, le Ministre de l'Intérieur, le Ministre des Forces armées, le Ministre des Finances et des Affaires économiques, le Ministre de l'Education nationale, le Ministre du Développement rural et de l'Hydraulique, le Ministre de l'Enseignement supérieur, le Ministre du Développement industriel et de l'Environne-

ment, le Ministre du Plan et de la Coopération, le Ministre des Travaux publics, de l'Urbanisme et des Transports, le Ministre de la Culture, le Ministre de l'Information et des Télécommunications, le Ministre de la Santé publique et des Affaires sociales, le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi, le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports et le Secrétaire d'Etat à la Primature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 8 mai 1974.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

ABDOU DIOUF.

Le Ministre d'Etat, chargé des Relations avec les Assemblées,

MAGATTE LO.

Le Ministre des Affaires étrangères,

ASSANE SECK.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

ALIOUNE BADARA M'BENGUE.

Le Ministre de l'Intérieur,

JEAN COLLIN.

Le Ministre des Forces armées,

AMADOU CLÉDOR SALL.

Le Ministre des Finances et des Affaires économiques,

BABACAR BA.

Le Ministre de l'Education nationale,

DOUDOU N'GOM.

Le Ministre du Développement rural et de l'Hydraulique,

ADRIEN SENGHOR.

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

OUSMANE CAMARA.

Le Ministre du Développement industriel et de l'Environnement,

LOUIS ALEXANDRENNE.

Le Ministre du Plan et de la Coopération,

OUSMANE SECK.

Le Ministre des Travaux publics, de l'Urbanisme et des Transports,

DIARAF DIOUF.

Le Ministre de la Culture,

ALIOUNE SENE.

Le Ministre de l'Information et des Télécommunications,

DAOUDA SOW.

Le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi,

AMADOU LY.

Le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports,

JOSEPH MATHIAM.

Le Secrétaire d'Etat à la Primature,

ADAMA N'DIAYE.